



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Exposé / Regule

Réservé
au
Moniteur
belge



23086924

29 JUNI 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone d'Bruxelles

N° d'entreprise : **0416 666 270**

Nom

(en entier) : **GEVELE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 143/4 à 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Nominations

Il ressort du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. GEVELE tenue le 11 mai 2023 que:

1.L'assemblée décide de renouveler le mandat de la SRL RdB, représentée par Monsieur Renaud de Borman, réviseur d'entreprise, sis rue du Long Chêne 3 à 1970 Wezembeek-Oppem, en qualité de Commissaire. Le mandat est de 3 exercices comptables, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026, qui approuvera les comptes au 31 décembre 2025.

3.Mes Antoine de le Court et Alexandre de Troostembergh, avocats à 1060 Bruxelles, sont mandatés avec faculté de substitution et de subdélégation pour accomplir les formalités nécessaires afin d'assurer l'exécution des résolutions qui précèdent, et notamment d'établir et de déposer l'extrait du présent procès-verbal en vue de sa publication à l'Annexe du Moniteur belge.

:

Pour extrait conforme,

Alexandre de Troostembergh
Mandataire de la S.A. GEVELE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).